



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Explosion des prix alimentaires

Question écrite n° 8956

Texte de la question

M. Pierre Vatin appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur l'inquiétude de l'Association nationale de consommateurs et usagers concernant l'explosion des prix alimentaires. La France connaît depuis maintenant plusieurs années une hausse des prix conséquente. Bien que les objectifs affichés pour contenir l'inflation alimentaire par certains ministres soient rassurants, les moyens proposés pour y parvenir sont jugés insuffisants, voire étonnants. En effet, malgré des prix alimentaires déjà très élevés dès 2022, la récente clôture des négociations commerciales entre les distributeurs et l'industrie agroalimentaire ouvre la voie à une nouvelle flambée des prix. Cette inflation alimentaire a déjà des conséquences concrètes et inquiétantes, comme le recours de plus en plus important aux banques alimentaires. Pour les plus modestes, les solutions proposées par le Gouvernement pour contrôler les prix paraissent inefficaces, voire susceptibles d'éloigner les consommateurs d'une alimentation saine au profit de produits ultra-transformés. Le Gouvernement s'en remet à la bonne volonté de la grande distribution pour limiter ses marges, ce qui est considéré comme une approche dépréciant la puissance publique. De plus, si le dispositif obligeant les distributeurs à réaliser une marge d'au moins 10 % sur la vente des produits alimentaires devait être maintenu, cela irait à l'encontre de la réduction des prix. C'est pourquoi il lui demande quelles que la Gouvernement entend prendre pour préserver le pouvoir d'achat des Français et pourquoi maintenir la règle obligeant les distributeurs à réaliser une marge d'au moins 10 % sur la vente de produits alimentaires.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Vatin](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8956

Rubrique : Pouvoir d'achat

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 juin 2023](#), page 5245

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)